



MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS FRANCE

EDITO

Politique du logement

L'Etat doit maintenir son aide



Le constat demeure d'une très grande insuffisance de l'offre de logements au regard des besoins, qu'il s'agisse de l'accès à un logement locatif ou de l'accession à la propriété.

En dépit de la crise économique et des difficultés sociales qui en résultent, il

est donc essentiel de maintenir un niveau élevé de production de logements.

Pourtant, nombre de contraintes, actuelles ou futures, peuvent peser sur cet objectif : une solvabilité moindre des ménages, la difficulté à mobiliser du foncier disponible à un coût modéré, les orientations en matière de protection des terres agricoles, de maîtrise de l'étalement urbain et d'urbanisation plus compacte dont on peut craindre, avec l'application des normes thermiques et d'accessibilité, qu'elles renchérissent les coûts de construction. Aussi, et dans la perspective des Etats généraux du logement qui entendent rappeler aux pouvoirs publics les conditions d'une politique du logement plus efficace, le Bureau de l'AMF a souhaité préciser quelques principes qui doivent fonder cette politique :

- le logement social relève de la solidarité nationale et l'Etat ne doit pas se désengager financièrement, en particulier des aides à la pierre,
- le surcoût foncier en zone tendue doit faire l'objet d'une aide spécifique,
- les territoires dans leur diversité doivent avoir accès aux diverses sources de financement, y compris en zones rurales.

C'est en conjuguant leurs efforts, dans le respect de leurs compétences respectives, que collectivités et Etat pourront mettre en œuvre une politique du logement efficace et juste.

JACQUES PÉLISSARD

LA VIE DE L'AMF

Mieux prévenir les inondations



Après chaque drame, comme hier dans la Somme ou le Gard ou récemment en Vendée et en Charente-Maritime, chacun - citoyens, autorités publiques nationales et locales, acteurs économiques, assureurs - s'interroge sur les causes de ces événements tragiques et sur les solutions à mettre en œuvre pour les éviter ou en amoindrir les effets. En ce sens et très rapidement, le CEPRI, l'AMF et plusieurs associations d'élus* ont demandé au Premier Ministre de les recevoir, afin de définir les modalités d'un travail avec l'Etat visant « à établir des propositions concrètes et opérationnelles sur la reconstitution de la responsabilité des digues et la politique d'urbanisation en zone inondable ».

Il s'agit en particulier de préciser le rôle et le statut à donner aux digues et de déterminer le cadre administratif et juridique ainsi que les moyens humains et financiers qui permettraient de mieux en définir la propriété et les modes de gestion. Environ 7.000 à 9.000 km de digues protègent plusieurs millions de nos concitoyens, des dizaines de milliers d'entreprises ainsi que des réseaux

indispensables à notre pays. Les modalités de leur reconstitution et de leur entretien dans la durée doivent faire l'objet d'une concertation avec les élus locaux. Il importe donc de concevoir ensemble,

Etat et collectivités locales, « un plan digues dans le cadre d'une stratégie à moyen terme, qui devra définir les ambitions que nous visons pour ces ouvrages de protection : c'est le développement durable de nos territoires qui en dépend. »

Enfin, les associations demandent que la question de l'urbanisation des zones inondables, notamment derrière les digues, fasse l'objet d'une réelle concertation entre toutes les parties prenantes.

A cet égard, le Président de la République a fixé des orientations dans son discours du 16 mars à La Roche-sur-Yon : mise en œuvre d'un plan exceptionnel sur les digues, accélération sur l'ensemble du territoire national du déploiement des plans de prévention des risques naturels, élaboration dans toutes les communes concernées d'un plan communal de sauvegarde destiné à anticiper la situation de crise. Ces orientations seront précisées, à la suite des conclusions et propositions que rendra d'ici deux mois une mission d'inspection de l'Etat.

Plus d'information sur www.amf.asso.fr

* ADF, AMRF, ANEL, ANEM, APVF, Eco-Maires, FMVM, FNCCR

LA VIE DE L'AMF

Colloque

« Le maire et l'énergie »
P.2

PARTENARIATS

Label

« Bien vieillir - vivre ensemble »
P.3

PRATIQUE

Déclaration

Papiers imprimés
P.5

BLOC NOTE

9 mai 2010

Journée de l'Europe
P.6



« Le maire et l'énergie »

La lutte contre les gaz à effet de serre et la maîtrise de l'énergie sont actuellement au centre des préoccupations environnementales. L'ampleur des enjeux nécessite de définir des priorités d'actions pour rester efficace. À l'échelle du territoire communal, la consommation des bâtiments et le transport constituent les deux plus gros postes de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, les collectivités sont fortement incitées à réaliser un plan climat énergie territorial. Les communes et leurs groupements doivent se saisir de cette occasion pour développer une approche territoriale de l'énergie et de la maîtrise de sa consommation.

L'importance de ces questions pour les communes a conduit l'AMF à organiser un colloque consacré à ce thème, le 16 juin à la Bibliothèque nationale de France – François Mitterrand, en partenariat avec la Caisse des dépôts.

Conçu de façon à favoriser un débat entre élus et praticiens, il s'articulera autour de deux tables rondes :

- la première consacrée à la rénovation thermique des bâtiments (rénovation des bâtiments communaux et sensibilisation des habitants aux enjeux des économies d'énergie) ;
- la seconde traitant des modalités d'élaboration, de réalisation et de mise en œuvre des Plans climat territoriaux (PCT) en les illustrant plus particulièrement en matière d'offre de mobilité compatible.

NOUVEAU GROUPE DE TRAVAIL DE L'AMF

Au titre de la réglementation sur l'environnement, la commune est compétente, en coordination avec les services du préfet, pour faire cesser les pollutions.

Ce nouveau groupe de travail « sites et sols pollués » a pour objectifs d'échanger sur les situations rencontrées par les élus concernés et déterminer les outils les mieux adaptés pour répondre aux problèmes posés.

Filière emballages : bilan des réunions régionales

Fin 2009, l'AMF avait organisé huit réunions en région afin de connaître les attentes des collectivités sur le futur barème E (dans le cadre du renouvellement des agréments des éco-organismes de la filière emballages). La forte participation (673 participants, issus de 414 collectivités regroupant 37,9 millions d'habitants) et la grande richesse des échanges en font un outil précieux pour construire un barème financier au plus près des préoccupations des collectivités locales.

Les avis exprimés aux cours de ces rencontres étaient très divers et parfois contradictoires. Certains d'entre eux dépassaient également le cadre du renouvellement des agréments et impliquaient des modifications d'ordre législatif. Toutefois, tous les échanges témoignaient

de l'implication des collectivités dans la construction du dispositif.

Une synthèse des propositions a été rédigée ; les souhaits des collectivités y sont classés par thème (dimensionnement du barème, taux de couverture, évolution du soutien à la tonne triée, communication, adaptation au contexte local, par exemple) et en fonction de leur fréquence. Toutes les demandes recensées ont été transmises aux groupes de travail contribuant à la rédaction du cahier des charges du futur agrément.

Ce travail de concertation n'avait pas été entrepris pour les barèmes précédents. Le document de synthèse sera prochainement envoyé aux participants aux réunions puis il sera mis à la disposition des membres de la commission d'agrément.

EN BREF

Financement des écoles privées extérieures

Un décret est nécessaire pour l'application de la loi Carle aux RPI (regroupements pédagogiques intercommunaux). Le projet élaboré par le ministère prévoyait d'exclure les 2000 RPI qui ne sont pas adossés à un EPCI (syndicat, communauté) ayant la compétence scolaire. Le bureau de l'AMF s'y est opposé et a demandé que les RPI reconnus par l'Education nationale et ayant fait l'objet de conventions ou de délibérations des communes soient également pris en compte. A la suite de cette intervention, le ministre a soumis le projet de décret au Conseil d'Etat.

Evaluations cadastrales – liste 41

Chaque année, l'administration transmet aux commissions communales des impôts directs (CCID) les listes des biens affectés par un changement entraînant une évolution de leur valeur locative : la liste 41 « bâtie » pour les locaux (nouvelle construction, démolition, changement d'affectation...) et la liste 41 « non bâtie » pour les terrains (changement de nature de culture...). La présentation de la liste 41 bâtie a été modifiée cette année. Jusqu'ici, deux montants de valeur

locative étaient mentionnés pour chaque local : - celui utilisé pour le calcul des cotisations de taxe foncière, apprécié en situation de référence 1970, - à titre d'information, celui découlant de la révision générale des évaluations cadastrales conduite en 1990 mais jamais mise en œuvre. Par souci de simplification, l'administration a décidé de supprimer la référence aux données révisées de 1990, qui ne seront désormais communiquées que sur demande des CCID. *Courrier de l'administration sur www.amf.asso.fr (Réf. BW9920).*

Le maire et les édifices culturels

Fin avril, paraîtra le n°10 des Cahiers du réseau, rédigé par les associations départementales des maires de la Sarthe, de Maine-et-Loire et de la Mayenne, intitulé « Le maire et les édifices culturels ». Il aborde toutes les questions intéressant les communes en ce domaine : principe de l'interdiction de financer les cultes, entretien et réparations, assurance, pouvoirs de police du maire, relations avec les associations culturelles, usages non culturels de ces édifices, et enfin désaffectation, démolition, construction ou reconstruction...

COHÉSION SOCIALE

LABEL « BIEN VIEILLIR »



Lancé en juillet 2009 par Nora Berra, secrétaire d'Etat

chargée des Aînés, et Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Santé et des sports, en partenariat avec l'AMF et l'Association « Vieillir ensemble », le label

« Bien vieillir – Vivre ensemble » a été remis en février à 34 villes.

Ce label traduit un réel engagement des communes à mener une politique de long terme en matière d'urbanisme, d'habitat, de loisirs ou de renforcement du lien social et intergénérationnel.

Pour l'édition 2010, ce dossier de candidature peut être envoyé jusqu'au 30 septembre 2010.

CONTACT www.travail-solidarite.gouv.fr

COMMUNICATION

PLANS CLIMAT-ÉNERGIE TERRITORIAUX

Le Grenelle de l'environnement réaffirme le rôle fondamental des collectivités en matière de lutte contre le changement climatique en les engageant à mettre en place des plans Climat - énergie territoriaux (PCET). Le Réseau Action - climat - France (RAC-F), en partenariat avec l'AMF, a édité en 2008 un Kit d'information sur les PCET qui explique les enjeux des changements climatiques dans les territoires et la méthode d'élaboration des démarches de PCET, et permet de réaliser des conférences « clé en main » sur les PCET. Cette publication va être actualisée pour tenir compte de l'évolution du contexte international, de la législation (notamment des lois Grenelle 1 et 2), et valoriser de nouvelles expériences.

CONTACT Marion Richard – RAC-F

Tél. 01 48 51 08 97 - marion@rac-f.org

CONCOURS

ÉVILLEMENTIEL

Cette manifestation organisée par l'EFAP, qui aura lieu pour sa 4e édition à Boulogne-Billancourt le jeudi 27 mai, veut récompenser les meilleurs événements, dans les domaines du sport, de la culture ou du développement durable des communes françaises, réparties en 4 catégories de taille. Parmi les objectifs d'Évillementiel : mettre en avant des valeurs telles que le dynamisme, la valorisation de l'identité de la ville, l'échange et la générosité.

CONTACT Jean-Albert Gérard – Tél. 06 62 77 31 93

jeanalbertgerard@orange.fr

MANIFESTATIONS

• FÊTE MONDIALE DU JEU

Organisée depuis 1999 par l'Association des ludothèques françaises, cette manifestation a pour objectif de faire redécouvrir au plus grand nombre les vertus du jeu (gratuité, jeu pour tous, partout et sous toutes ses formes). Désormais la déclinaison française du « World play day », coordonnée par l'Association internationale des ludothèques, aura lieu le 29 mai prochain. Les ludothèques sont invitées à mettre en place ce jour-là une manifestation ludique ouverte à tous, et d'inciter chacun, quel que soit son âge, à prendre un instant pour jouer.

CONTACT Rose-Marie Loréal – Tél. 01 43 26 84 62

rose-marie.loreal@alf-ludotheques.org

• JOURNÉE NATIONALE DE DÉPISTAGE DES CANCERS DE LA PEAU

Depuis 1998, le Syndicat national des dermatologues vénéréologues (SNDV) organise, en partenariat avec l'Institut

national du cancer, une journée nationale de dépistage anonyme et gratuit des cancers de la peau. Elle aura lieu cette année le 27 mai, grâce à la mobilisation de 1 000 dermatologues bénévoles dans plus de 300 lieux de dépistage répartis dans toute la France. Des messages de prévention peuvent être diffusés et affichés dans les différents lieux publics à cette occasion. Liste des centres de consultation et informations pratiques : au 3113 et sur www.journeecancersdelapeau.fr

COLLOQUES

• AMÉNAGER, CONSTRUIRE, RÉNOVER

C'est le thème du colloque organisé par l'Association Amorce, le 5 mai prochain, à Angers. Cette journée sera l'occasion pour les élus, personnels et partenaires des collectivités territoriales de faire le point sur les enjeux que recouvre la mise en oeuvre des décisions du Grenelle de l'environnement en matière d'urbanisme, d'aménagement, de construction ou d'amélioration des bâtiments.

CONTACT Amorce – Audrey Bernardi

Tél. 04 72 74 09 77 – abernardi@amorce.asso.fr

• COLLOQUE SCIENCES PO

« Les collectivités territoriales à l'épreuve des réformes : approfondissement ou rupture du mouvement de décentralisation ? », tel est le thème du colloque organisé par Sciences Po le 4 mai prochain, en partenariat avec la chaire Mutations de l'action publique et du droit public, présidée par Jean-Bernard Auby, et avec le soutien de l'Association des maires de France.

CONTACT Comité d'organisation :

tom.chevalier@sciences-po.org

AGENDA

➤ 21 AVRIL

Entretien avec Nicolas Sarkozy, Président de la République *

➤ 22 AVRIL

Assemblée générale de l'Union sociale pour l'habitat *

➤ 5 MAI

Commission Intercommunalité

➤ 20 MAI

Bureau de l'AMF

* Rendez-vous de Jacques Pélissard, président de l'AMF

Textes officiels



FCTVA CIRCULAIRE D'APPLICATION

Une circulaire du 5 mars 2010 précise les nouvelles modalités d'application du versement anticipé du FCTVA.

S'agissant tout d'abord des collectivités s'étant engagées à augmenter leurs investissements en 2009, la circulaire indique comment s'est effectué le contrôle du respect de ces engagements, en particulier au regard des dépenses d'équipement inscrites en restes à réaliser 2009, finalement prises en compte pour mesurer l'effort d'investissement des collectivités.

Au cours du mois de février, les préfetures ont transmis aux collectivités concernées le montant 2009 de leurs dépenses réelles d'équipement. Avant le 28 février, les ordonnateurs devaient faire part de leur

acceptation de ce montant, et, si besoin, fournir un état déclaratif mentionnant les restes à réaliser de dépenses d'investissement.

A l'issue du contrôle, les préfets ont informé chaque collectivité, avant le 5 mars, de leur décision d'accorder ou non la pérennisation du versement anticipé du FCTVA.

La circulaire prévoit également les modalités de conventionnement pour 2010, cette possibilité étant offerte aux collectivités n'ayant pas conclu de convention en 2009. La signature devra intervenir avant le 15 mai 2010, après autorisation préalable de l'assemblée délibérante.

Voir note sur www.amf.asso.fr (Réf. BW9930)

Référence : circulaire n° IOCB1002778C du 5 mars 2010



TOURISME RÉFORME DES STATIONS CLASSÉES

Une circulaire du 3 décembre 2009, relative aux communes touristiques et aux stations classées, précise les modalités d'application de la réforme initiée par la loi du 14 avril 2006 portant diverses dispositions relatives au tourisme.

Créé en 1919, le régime juridique des stations classées était devenu difficilement lisible et ne répondait plus aux attentes des collectivités locales souhaitant obtenir une véritable reconnaissance touristique.

Deux évolutions majeures doivent être signalées : le classement est désormais limité dans le temps afin d'inciter les collectivités à mainte-

nir de manière pérenne le niveau d'excellence de l'offre touristique.

Ensuite, l'attribution de la dénomination « commune touristique » est désormais effectuée par arrêté préfectoral tandis que le classement en station classée de tourisme résultera d'un décret simple.

Une note disponible sur www.amf.asso.fr (Réf. BW9928) détaille la procédure applicable aux communes souhaitant bénéficier de la dénomination de communes touristiques ou du classement en stations de tourisme.

Référence : circulaire - NOR: ECER0922541C du 3 décembre 2009



HÉBERGEMENT D'URGENCE MODALITÉS ET PÉNALITÉS

La loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions, du 25 mars 2009, oblige à la mise en œuvre d'un plan d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile (PDAHI) inclus dans le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD).

Elle fixe également la capacité minimale d'hébergement que doivent atteindre les communes appartenant à un EPCI ou une agglomération de plus de 50 000 habitants. Comme pour la loi SRU, un prélèvement est effectué sur les ressources fiscales des communes dont le nombre de places est inférieur aux obligations auxquelles elles doivent répondre.

Le décret du 11 mars 2010 précise les modalités de mise en œuvre de ces dispositions : il fixe le mode de

calcul du nombre de places à produire, précise les places d'hébergement prises en compte pour le décompte, produit un tableau d'équivalence (les types de logements sont convertis en nombre de places) pour les logements sous-loués par des bailleurs aux bénéficiaires du DALO, et prévoit que le produit des prélèvements est versé au fonds d'aménagement urbain. Ces nouvelles dispositions s'appliquent pour le calcul des prélèvements effectués en 2011 à partir de notifications qui seront faites auprès des communes avant le 31 décembre 2010.

Détail des modalités :

www.amf.asso.fr (Réf. BW9931)

Référence : article L 312-5-3 du Code de l'action sociale et des familles et décret n° 2010-255 du 11 mars 2010



CONTRATS AIDÉS/CAE PÉRIODE D'IMMERSION

Un arrêté du 23 février 2010 précise le contenu de l'avenant au contrat de travail qui doit être établi par l'employeur lorsqu'un bénéficiaire en Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) doit profiter d'une période d'immersion.

Cet avenant doit reproduire des clauses et mentions de la convention de mise à disposition énumérées à l'article D. 5134-50-4 du Code du travail. Il doit préciser que la période d'immersion n'a pas pour effet de suspendre le contrat de travail ni de modifier la rémunération

versée au salarié. Enfin, il doit mentionner que le refus du salarié d'effectuer une période d'immersion ou d'y mettre fin par anticipation ne peut fonder un licenciement, une sanction disciplinaire ou toute autre mesure discriminatoire.

Un modèle de convention de mise à disposition d'un salarié en CAE auprès d'un autre employeur est disponible sur le site de l'AMF : www.amf.asso.fr - Rubrique : « Action sociale, Emploi, Santé » (Réf. BW9932). Référence : arrêté du 23 février 2010 (JO du 3 mars 2010)

Papiers imprimés : déclaration obligatoire

Les pouvoirs publics ont confirmé que les imprimés diffusés ou distribués par les collectivités ou leurs établissements publics locaux, comme les offices du tourisme, doivent contribuer au dispositif EcoFolio, l'éco-organisme des papiers.

Les collectivités doivent adhérer à EcoFolio et déclarer les tonnages émis en 2009. Seuls sont exonérés les documents mis sur le marché dans le cadre d'une mission de service public et résultant exclusivement d'une obligation découlant d'une loi ou d'un règlement, ainsi que les livres, les publications de presse et l'encartage publicitaire annoncé au sommaire d'une publication de presse (article L541-10-1 du Code de l'environnement). Les collectivités émettant moins de cinq tonnes de documents par an ne sont pas redevables de la contribution EcoFolio.

Déclarer est simple et rapide à partir du site internet d'EcoFolio. A titre exceptionnel, la période de déclaration (habituellement comprise entre le 1er janvier et le 28 février) a été prolongée jusqu'au 31 mai 2010. Le montant dû sera notifié par EcoFolio le 15 juin 2010 et les collectivités devront acquitter leur éco-contribution avant le 30 juin 2010. Le montant unitaire de l'éco-contribution est de 37 €HT par tonne d'imprimés. Les tonnages d'imprimés non déclarés à EcoFolio sont redevables de la TGAP (120 € par tonne). Les éco-contributions sont versées aux collectivités en soutiens financiers pour la collecte et la valorisation des déchets d'imprimés. En 2008, EcoFolio a versé aux collectivités 32 millions d'€.

CONTACT <http://ecofolio.fr/emetteur-de-papiers/comment-rejoindre-ecofolio.html>

FINANCES PUBLIQUES CHARTRE PARTENARIALE

Jacques Pélissard, président de l'Association des maires de France, et Eric Woerth, alors ministre du Budget, ont signé, le 23 février 2010, un document cadre portant engagement partenarial, offrant la possibilité, pour les collectivités locales qui le souhaitent, de s'engager avec la Direction générale des finances publiques (DGFIP) dans des actions organisées autour de quatre axes :

- faciliter la vie de l'ordonnateur, en développant, en enrichissant et en dématérialisant les échanges,
- améliorer l'efficacité des procédures (maîtrise des délais de paiement, amélioration du recouvrement),
- offrir une meilleure lisibilité des comptes aux décideurs en améliorant la qualité comptable,
- développer l'expertise comptable, fiscale, financière et domaniale.

Après un diagnostic partagé, le choix des actions à mener conjointement sera à formaliser dans des fiches comportant objectifs et modalités envisagés, jointes en annexe à la convention. Les comptables de la DGFIP peuvent apporter tout complément d'information sur ce nouveau dispositif. Voir www.amf.asso.fr (Réf. : BW9933)

RÉSEAU ÉLECTRIQUE CHARGES COMMUNALES ALLÉGÉES

Dans l'attente d'un texte encore plus favorable, dans le cadre du projet de loi Grenelle 2, bientôt en discussion à l'Assemblée nationale, et suite à une décision de la Commission de régulation de l'énergie du 7 janvier dernier, les coûts d'extension du réseau de distribution électrique à la charge des communes seront allégés, à compter du 7 avril prochain.

En effet, à cette date, le barème d'ERDF, dit « simplifié », sera étendu aux raccordements en basse tension de plus de 100 mètres et situés à moins de 250 mètres, désormais, du poste de distribution le plus proche. Dans ce cas, les coûts de raccordement ne sont plus à la charge des communes, y compris ceux incluant le remplacement d'ouvrages existants au même niveau de tension.

Cette mesure fait suite aux travaux conduits au sein du Conseil supérieur de l'énergie, à la demande de Jean-Louis Borloo et suite à l'intervention conjointe de l'AMF et de la FNCCR.

Informations sur www.amf.asso.fr
(Réf. : BW9938)

Hommage aux anciens combattants de 1939-1945

Pour le 70e anniversaire de la seconde guerre mondiale, le secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens combattants, Hubert Falco, a souhaité rendre hommage à quelque 250 000 anciens combattants et l'AMF s'est associée à cette œuvre de mémoire. Un « diplôme d'honneur », destiné à tous ceux ayant servi dans l'Armée française, les Forces françaises libres ou la Résistance, sera remis par les maires qui voudront contribuer à cet hommage ou par les consuls de France. L'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre transmettra la liste des anciens combattants de la commune et les diplômes à chaque maire qui choisira librement la date de remise: 8 mai, 18 juin, 14 juillet, 11 novembre ou lors d'une commémoration liée à l'histoire locale.

TIC : appel à projets de l'Union Européenne

Parmi les nombreux programmes communautaires liés aux TIC, le programme CIP TIC PSP finance principalement des actions pilotes impliquant, entre autres, des collectivités locales pour valider, dans des conditions réelles, des services fondés sur des TIC innovantes et interopérables dans des domaines tels que la santé, les personnes âgées et l'insertion, les bibliothèques numériques, l'amélioration des services publics, le web multilingue et l'évolution d'Internet.

Le 21 janvier dernier, le programme CIP TIC PSP a lancé un appel à projets doté de plus de 100 millions d'euros. Les collectivités locales souhaitant proposer un projet ont jusqu'au 1er juin 2010, 17 heures, heure de Bruxelles, pour le faire.

Contact : Patrick Schouller
patrick.schouller@finances.gouv.fr



Portail web sur les PCET

L'Ademe ouvre un portail Web consacré aux Plans climat-énergie territoriaux (PCET). Il met à la disposition des collectivités les ressources de l'Ademe pour l'élaboration d'un PCET : un observatoire des PCET, une méthode de construction et de mise en œuvre, des outils et l'accès au dispositif de formation de l'Ademe. Il comprend également une rubrique destinée aux élus. Opérationnel dans quelques semaines, le site permet de s'inscrire d'ores et déjà pour recevoir une alerte dès son ouverture.

CONTACT www.pcet-ademe.fr



Journée Sécurité routière

Le 20 mai prochain, se tiendra à Maubec (84), la 12e journée sur le thème «Sécurité routière en milieu rural et urbain, que peuvent faire les maires ?». Organisée en lien avec l'Association départementale des maires du Vaucluse, le CETE Méditerranée et le CERTU, elle

s'inscrit dans le cadre d'un partenariat de l'AMF avec la Délégation à la sécurité et la circulation routières (DSCR). Elle a pour objectif de faire partager aux élus des exemples de réalisations et d'actions diverses menées dans leur région.

CONTACT *Mairie 2000*
dbreure@amf.asso.fr



Nouveau site

Afin de faciliter les relations directes entre les voyageurs et les différents opérateurs, dans le respect de la loi sur les transports ferroviaires de 2009, la SNCF vient d'ouvrir un site, à destination des usagers, comportant tous les renseignements nécessaires à l'accès, à la vie des gares, et apportant des informations sur les projets nouveaux de pôles d'échanges en partenariat avec les collectivités.

CONTACT www.gares-connexion.com



La pratique théâtrale des amateurs

La direction générale de la création artistique du ministère

de la Culture et de la communication organise deux journées de rencontres et de réflexions sur ce thème, les 28 et 29 mai à Bussang (Vosges), à l'intention tant des praticiens amateurs que des structures ou institutions impliquées dans le théâtre des amateurs. Au programme : le vendredi, ateliers, puis soirée théâtrale suivie d'un débat ; le samedi, restitution des travaux des ateliers en séance plénière.

CONTACT *Association Vosges arts vivants* - www.vosgesartsvivants.fr



Journée de l'Europe 2010

Le 9 mai, la journée de l'Europe sera consacrée aux 60 ans de la déclaration de Robert Schuman. Les mairies sont invitées à organiser des événements festifs et de réflexion pour célébrer le projet européen. La représentation en France de la Commission européenne met à leur disposition une déclinaison spéciale du logo ainsi qu'un kit de communication (<http://ec.europa.eu/france/>) et les invite à publier leurs manifestations sur le site dédié : www.touteurope.fr



DOSSIER

Le maire face aux conséquences sociales de la crise

TERRITOIRES

Transports : quel partage des tâches entre agglomérations, départements et régions ?

INITIATIVES

Santé mentale

JURIDIQUE

Qualité des eaux de baignade

sur
www.amf.asso.fr

retrouvez toute l'information de l'AMF

40 099 abonnés par jour retrouvent toute l'actualité communale sur

MAIRE
info

ABONNEMENT GRATUIT

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Supplément au n° 268, 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.

Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.

Directeur de la publication : Nicolas Basselier - Éditeur : Carine Collard - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli - Avec le concours des services de l'AMF et des associations départementales de maires - Conception graphique CREAPRESS Maquettiste-mise en page : Stéphane Camara - Impression :

Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours.

Abonnements - Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64.

N° de commission paritaire : 0311G84411 ISSN 1760-9712.

Crédits photographiques :

© Florence Daudé pour l'AMF p.1

© Julija Sapic - Fotolia.com p.1

LA VIE DU RÉSEAU

DÉSIGNATIONS

Centre européen de prévention des risques d'inondation (CEPRI) :

Marie-France Beauvils, maire de Saint-Pierre-des-Corps - 37

Comité national du développement durable et du Grenelle de l'environnement : Pierre Jarlier, maire de Saint-Flour - 15 ; Philippe Bodard, maire de Mûrs-Erigné - 49 (titulaires) ; Denis Merville, maire de Sainneville - 76 ; Marlène Thibaud, maire de Camarets-sur-Ayguès - 84 (suppléants)

Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice :

François-Noël Buffet, maire d'Oullins - 69

AGENDA DES AD

4 MAI

• Assemblée générale de l'Association des maires de l'Ille-et-Vilaine

27 MAI

• Assemblée générale de l'Association des maires du Nord

29 MAI

• Assemblée générale de l'Association des maires du Val-d'Oise

3 JUIN

• Assemblée générale de l'Association des maires de l'Essonne *

5 JUIN

• Assemblée générale de l'Association des maires des Vosges*

• Assemblée générale de l'Association des maires du Maine-et-Loire

• Assemblée générale de l'Association des maires du Loir-et-Cher

• Assemblée générale de l'Association des maires des Ardennes

8 JUIN

• Réunion des directeurs d'associations départementales de maires

11 JUIN

• Assemblée générale de l'Association des maires de la Loire

12 JUIN

• Assemblée générale de l'Association des maires du Loiret

* En présence de Jacques Pélissard, président de l'AMF